

## RÈGLEMENTS

### **Heures d'ouverture :**

Tous les mercredis de 15 h 30 à 19 h 00

Tous les samedis de 9h 00 à 12h 00

### **Lieu :**

Centre le Samuelois

141, rue de l'Église

### **Inscription :**

Aucun frais d'admission pour tous les résidents de la municipalité.

Les enfants de 13 ans et moins devront avoir la signature d'un parent / tuteur sur sa carte.

### **Prêt :**

Un usager peu emprunter 5 documents. À votre demande, nous augmenterons à 10.

### **Durée du prêt :**

21 jours

### **Renouvellement :**

Les documents peuvent être renouvelés à la bibliothèque, par téléphone ou internet.

\* Les PEB et documents en retard ne peuvent être renouvelés.

### **PEB (Prêt en bibliothèque) :**

Les demandes de PEB devront se faire par l'usager

### **Responsabilité :**

Les usagers sont responsables des documents qu'ils empruntent. Les documents ne peuvent se prêter d'une personne à une autre. Des frais seront exigés pour des documents perdus ou abîmés.

Si vous ne pouvez pas venir à la bibliothèque la journée d'ouverture, le bureau municipal est muni d'une chute à courrier pour vos retours de livres.

Pierrette Doucet, coordonnatrice, 819-353-2642

Jessica Després, municipalité, 819 353-1242